

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2024

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Raphaël EDEL Joseph EHRHART, Gaudin GWENN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Caroline BAUMERT, Joseph EHRHART et Benoît SPITZ

Procurations : Caroline BAUMERT à Valérie HIRTZ
Benoît SPITZ à Norbert RIESTER

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Valérie HIRTZ, comme secrétaire de séance.

M. Gwenn GAUDIN, arrivé à la séance à 20h18 a participé au vote à partir du point n°3.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Réaménagement de la zone de loisirs : attribution des lots

Suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 novembre 2024, le Conseil attribue les travaux de réaménagement de la zone de loisirs comme suit :

- Lot 1 – Aménagements qualitatifs : Alsavert, sise 67310 BERGBIETEN, pour un montant HT de 89 159,15 €,
- Lot 2 – Aire de jeux : Kompan, sise 77198 DAMMARIE-LES-LYS, pour un montant HT de 109 363,51 €

Adopté à l'unanimité

Travaux d'aménagement de la rue du Bas-Village : avenant n°1, lot n°3, espaces verts

L'avenant n°1 du lot n°3, espaces verts, a été accepté une moins-value concernant la diminution de la masse de travaux (bacs à fleurs), pour un montant HT de 11 851,50 €,

Adopté à l'unanimité

Autorisation d'engagement d'agents contractuels

Le Conseil municipal autorise l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

Adopté à l'unanimité

Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Le Conseil municipal autorise le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services et à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférent.

Adopté à l'unanimité

Installation d'un serveur postes informatiques mairie

Le Conseil municipal décide l'installation d'un serveur à la mairie et accepte l'offre d'IMD INFORMATIQUE, sise 67210 OBERNAI, d'un montant HT de 4 399,00 €.

Adopté à l'unanimité

Frais de chauffage locataires 2023/2024 et révision des loyers communaux en 2025

Le Conseil municipal décide de revoir la part fixe des frais de chauffage de l'église pour la surface prise en compte dans le calcul, de facturer à l'église la moyennes des kwh consommés en 2020, 2021 et 2022, au prix du kwh des frais 2023/2024, pour les frais variables (consommation). Le Conseil décide de revoir les compteurs et tableaux, de solliciter un contrôle annuel des compteurs et décide de reporter la décision des frais de chauffage 2023/2024 au prochain Conseil. Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer la révision de loyer en 2025 de toutes les locations communales.

Adopté à l'unanimité